

## COMMUNE DE DUN LE PALESTEL

### CONSEIL MUNICIPAL

#### PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 17 OCTOBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux, le dix-sept octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de DUN LE PALESTEL légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Laurent DAULNY, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 12 octobre 2022.

Etaient présents : M. Laurent DAULNY, Maire, M. Eric DUPEUX et M. René BAZOT-BOURROUX, adjoints, Mme Marie-Josèphe VUIVERT, M. Gérard DE GRAEVE, Mmes Jeanne CALLARD, Mireille JANVIER, Joëlle TABAUD, M. José FREITAS, Mme Dominique COCHIN, et MM. Fabrice PRIANT et Damien QUILLON.

Le Conseil municipal a choisi pour secrétaire M. José FREITAS, Conseiller municipal.

Excusées : Mme Mireille MANEAU, Mme Nathalie LAUNOY.

Absent : M. Bernard COLNET.

Conseillers en exercice : 15 – Présents : 12 – Votants : 12.

Le quorum est fixé à huit membres du Conseil municipal.

**Le procès-verbal de la réunion du Conseil municipal en date du 20 septembre 2022 est approuvé à l'unanimité des conseillers présents.**

#### ORDRE DU JOUR :

- Présentation des décisions prises suite délégations au Maire
- Budgets communaux : décisions modificatives
- MAPA – Assurances 2023
- Projet construction 3<sup>ème</sup> aile maison de santé :  
Convention co-maîtrise d'ouvrage
- SDEC : enfouissement des réseaux rue de Dunet : nouveau plan de financement
- Terrains : Achat et cession
- Collège : convention de mutualisation pour mise à disposition de personnel
- Base adresses : noms de rues
- Affaires diverses

#### **I – Présentation des décisions prises suite délégations au Maire**

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil municipal les décisions prises dans le cadre de ses délégations depuis la précédente réunion du Conseil municipal.

#### **II - Budgets communaux : décisions modificatives**

##### Budget communal :

Une décision modificative est validée afin de transférer des crédits en fonctionnement afin d'augmenter les crédits concernant le personnel titulaire et le personnel non titulaire suite aux revalorisations de salaires et aux éventuels avancements de grades possibles, à hauteur de 6500 €. Ces crédits seront prélevés sur ceux prévus à l'entretien des bâtiments et réseaux.

##### Budget eau :

Il est nécessaire de valider une décision modificative afin de transférer un euro du compte « Etudes » au compte « capital emprunt » suite à une erreur de prévisions de quelques centimes.

### **III - MAPA – Assurances 2023**

Une nouvelle consultation sera lancée concernant les assurances des bâtiments et responsabilité civile, des véhicules et des assurances statutaires pour l'année 2023.

### **IV - Projet construction 3<sup>ème</sup> aile maison de santé : Convention co-maîtrise d'ouvrage**

Lors de la dernière réunion du Conseil, il avait été décidé de lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre pour la construction de la troisième aile de la maison de santé. Devant la complexité du dossier, Monsieur le Maire propose de faire appel à l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse pour une co-maîtrise d'ouvrage afin de lancer une consultation rapidement.

Coût de la mission : 7000 €

### **V - SDEC : enfouissement des réseaux rue de Dunet : devis actualisés et nouveau plan de financement**

Le Conseil valide les nouveaux devis et le nouveau plan de financement suite aux augmentations des prix et à des modifications de luminaires par rapport au projet initial. Monsieur le Maire rappelle que ce projet bénéficie de la DETR et d'une subvention du SDEC.

### **VI - Terrains : Achat et cession**

- Achat grange rue des Poulinières : Les propriétaires ont accepté la nouvelle offre d'achat. Ce projet pourra se concrétiser rapidement.
- Vente lot n° 5 Lotissement de la Claudière : Le Conseil municipal accepte la vente du lot n°5 du lotissement de la Claudière.
- Terrains voie de la Claudière : suite à la demande d'un certificat d'urbanisme opérationnel pour la construction de deux maisons, le SDEC a été consulté. Pour ce projet, une extension du réseau basse tension souterrain est nécessaire sur environ 2 fois 60 mètres (voie de la Claudière et Avenue du Berry). Le Conseil accepte de prendre en charge sa quote-part et le SDEC financera plus de 95 % du projet.
- Régularisation propriété rond-point de la ZA Chabannes  
Suite au bornage au niveau du rond-point de la ZA Chabannes il convient de valider les cessions nécessaires afin que la Communauté de communes du Pays dunois soit propriétaire des terrains représentant l'entrée de la zone d'activités, la commune de l'emprise du rond-point et le Département de l'équivalent de la partie roulante de la route départementale.  
Le prix de vente est fixé pour chaque collectivité. Les frais de bornage seront pris en charge par le Département. Le notaire désigné est M<sup>o</sup> Carole GODARD VACHON, notaire à Guéret.  
Les frais d'actes notariés seront supportés par les vendeurs.  
La commune est concernée par la cession de la parcelle cadastrée AT 149 au Conseil départemental et l'acquisition de la parcelle cadastrée AT 151 appartenant à la Communauté de communes.

Le géomètre a déjà été contacté. Il devra ensuite refaire un document d'arpentage pour sortir l'emprise de la route de Bel air de la parcelle cadastrée AT 158 afin que la commune puisse ensuite l'intégrer à la voirie communale.

### **VII - Collège : convention de mutualisation pour mise à disposition de personnel**

Le contrat en CUI est renouvelé pour six mois avec une aide de l'Etat à hauteur de 50 % sur vingt six heures par semaine, soit jusqu'au 31 mars 2022. Le CDD est renouvelé sur la base de trente heures sur une durée de six mois. Le Conseil valide également la convention relative à la fourniture des repas aux élèves du 1<sup>er</sup> premier degré et celle relative à l'accueil des élèves du premier degré au restaurant scolaire du Collège.

### **VIII - Base adresses : noms de rues**

Des noms de rues doivent être donnés dans les villages ainsi que les accès aux HLM. Un groupe de travail est constitué et se réunira prochainement afin de faire des propositions.

### **IX - Affaires diverses**

Petites villes de demain : Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré le chef de projet le 5 octobre dernier, qui a présenté le projet d'ORT (opération de revitalisation de territoire). Le diagnostic est pratiquement terminé. Il va falloir définir une stratégie communale avant fin novembre. Les locaux, immeubles et appartements vacants sont

recensés et une opération peut être mise en place afin de favoriser la reprise de commerces et la location de logements.

Une étude « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage » pour l'aménagement du centre bourg va être proposée. Cette étude peut bénéficier de financements à hauteur de 50 % par la banque des territoires et 10 % par le Département.

Concert : Le concert de « The Swing Shouters » organisé par Musique en Marche, qui a bénéficié d'une subvention exceptionnelle, dans le cadre de « Jazz à La Sout », a rencontré un vif succès puisqu'il s'est déroulé à guichet fermé.

Garage avenue Auguste Lacôte : Monsieur le Maire rappelle qu'un garage est à vendre avenue Auguste Lacôte. Ce bâtiment pourrait convenir pour stocker du matériel communal et être mis à disposition de certaines associations, notamment de Dunoiz'Animations pour la création des chars. Le Conseil municipal décide de faire une offre d'achat.

Plan Local d'Urbanisme intercommunal : Monsieur le Maire fait part de l'état d'avancement du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures quarante cinq.